

## A l'ordre du jour

de la séance du CTL du 28/03/2021

- ▶ Fonds de Transformation du Cadre de vie au travail ;
- ▶ Questions diverses

Le 28 mars 2022, un Comité Technique Local (instance de concertation entre la Direction de la DNEF et les organisations syndicales représentatives qui traite tous les sujets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services) était convoqué pour examiner les propositions faites par les agents dans le cadre du fonds de transformation du cadre de vie. La Direction avait lancé une consultation auprès de tous les agents de la DNEF pour recueillir les propositions de projets.

La création du fonds d'amélioration du cadre de vie des agents a été actée par toutes les organisations syndicales représentatives à la DGFIP lors des négociations collectives du mois de novembre dernier.

Le protocole prévoyait 3 volets : la prime exceptionnelle accordée en décembre, l'augmentation du nombre de promotions par concours, listes d'aptitude et tableaux d'avancement, et enfin un fonds accordé à toutes les directions pour améliorer le cadre de vie des agents.

A l'occasion des négociations avec la Direction Générale, la CGT Finances Publique avait réclamé que l'enveloppe allouée au fonds de transformation au cadre de vie soit dépensée sous forme de supplément de rémunération ou en chèque cadeau. Cette demande a reçu une fin de non-recevoir.

Et force est de constater qu'à l'image de toutes les autres Directions de la DGFIP, la participation des agents de la DNEF à cette consultation n'a pas été un franc succès. Cette faible participation des agents de la DGFIP montre combien ce fonds ne répond pas aux attentes. En effet, cette enveloppe reste totalement dérisoire face à l'ampleur des problématiques des collègues et ne répond en rien aux problèmes d'effectifs ou encore de perte de pouvoir d'achat.

Toutefois, le fonds de transformation de cadre de vie inaugure les premières négociations collectives locales à la DGFIP. En effet, seuls les projets ayant obtenu un vote majoritaire des OS locales sont validés.

Lors de la réunion préparatoire au CTL, la Direction a exposé aux organisations syndicales la méthode de sélection des projets. En raison du déménagement de la DNEF du site de Pantin vers Romainville en 2024, aucun aménagement fixe n'est envisagé. De plus, les projets dont le financement est assuré par un autre budget (CHSCT, CDAS ou secrétariat général) ne sont pas retenus.

Ainsi, 32 projets ont été présentés au CTL, certains d'entre eux étant similaires.

**La Direction a décidé de suivre la réponse officielle de la DG qui exclut du fonds toutes les propositions qui concernent les bons cadeaux et les bons d'achats. Toutefois, une incertitude juridique existe sur la validité de la réponse de la DG donc les OS de la DNEF ont décidé de voter pour l'allocation de bons cadeaux et de bons d'achats à tous les agents.**

Les projets retenus sont les suivants :

1. Création d'un espace de détente sur le site de Pantin. Cet espace sera localisé au 2<sup>ème</sup> étage en lieu et place de l'actuel local intersyndical. Cet espace sera équipé de deux canapés, trois fauteuils, une table basse et d'autres équipements divers ainsi qu'un purificateur d'air car cette salle ne dispose pas de fenêtre. La bibliothèque localisée actuellement au rez-de-chaussée sera déménagée dans cet espace.
2. Le réaménagement du hall accueil au niveau de la machine à snack avec des fauteuils et un éclairage adapté.
3. Remplacement des fontaines à eau actuelles par des fontaines fournissant de l'eau fraîche, de l'eau chaude ou de l'eau à température ambiante. Le remplacement des fontaines actuelles ne sera effectif qu'après le 31/12/2022, date de fin du contrat de location en cours.
4. Achat de gourdes écoresponsables en inox pour tous les agents de la DNEF et en quantité suffisante pour les nouveaux arrivants.
5. Proposition de cours d'initiation au yoga, à la sophrologie, aux pilates ou cours de gestion du stress, si possible en lien avec les autres Directions de la dalle de Pantin.
6. Proposition d'une enveloppe de TEAM BUILDING pour organiser des moments de convivialité dans une fourchette comprise entre 10€ et 15 € par agent. La dotation par agent sera plus élevée pour les agents qui ne sont pas sur le site de Pantin.
7. Pour les sites qui ne disposent pas de solution de restauration collective, des fours à micro-ondes pourront être installés sous réserve de l'accord de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité au Travail. En effet, un coin-repas peut être aménagé ou équipé lorsque les agents concernés n'ont pas accès à une solution de restauration collective. Ainsi, l'achat de réfrigérateur n'est pas possible dans la mesure où une solution de restauration collective existe.
8. Pour les sites de la BNEE localisés dans les bâtiments du ministère de l'intérieur, il a été acté la possibilité d'installer des appareils de climatisation mobile sous réserve de l'accord de la structure accueillante.
9. Financement de lampes halogènes pour les services qui en ont fait la demande.

10. Des actions de recyclage seront engagées en complément et selon les fonds disponibles (recyclage des mégots). A défaut la Direction s'engage à mobiliser sa Dotation Globalement de Fonctionnement à travers le budget participatif pour financer ces actions. Par ailleurs, la Direction a d'ores et déjà mis à disposition des poubelles propres à tous les étages pour recycler le papier.

Tous les projets ont été adoptés à l'unanimité par toutes les OS présentes (CGT FIP 3 élus et Solidaires FIP 2 élus).

Les élus CGT FIP tiennent à remercier les agents de la 1<sup>ère</sup> Division qui ont été sollicités dans un délai contraint et imposé par la DG, pour examiner la faisabilité des projets.

### Questions diverses :

Par la Direction :

- Déploiement du parcours apprenant compétences numériques (PACNUM). Ce parcours vise à doter chaque agent d'un socle de compétences suffisant dans le contexte de transformation numérique de la DGFIP. Deux phases sont prévues : une phase d'auto évaluation et une phase de formation personnalisée grâce aux résultats communiqués sur la base du volontariat au responsable local de formation.
- Revalorisation du barème des indemnités kilométriques suite au Décret du 14/03/2022. Cette revalorisation est rétroactive sur les indemnités kilométriques versées entre le 01/01/2022 et le 18/03/2022. La 1<sup>ère</sup> division va effectuer ce rattrapage sans demande préalable des agents concernés.

Par la CGT FIP

- Sur l'arrivée des Contrôleurs Stagiaires le 11/04/2022, 5 contrôleurs stagiaires sont affectés à la DNEF, ils seront accueillis par la Direction, la CGT FIP a demandé un créneau pour venir se présenter également.
- Sur la 6<sup>ème</sup> Division : suite à la réussite au concours de contrôleur d'une agente, la CGT FIP a demandé que ce poste ne soit pas gelé par la Direction et qu'il soit pourvu lors du mouvement de mutation des agents administratifs. La Direction a assuré que ce poste ne sera pas gelé et qu'il a vocation à être pourvu lors du mouvement de mutation et qu'à défaut d'agent, le poste pourrait être ouvert à un contractuel. Sur les tâches du contrôleur stagiaire affecté à la 6<sup>ème</sup> division, la Direction a décidé qu'il aura plusieurs missions (EVAFISC, cellule police, pilotage de la cellule FFI et appui à la cellule presse).